

## Code de vie 2024-2025

Pour ma sécurité, mon bien-être et mon développement, je respecte le code de vie de mon école La Courvilloise

Voici les comportements que je dois adopter à l'école et en classe :

1. **Me respecter et respecter les autres** dans mes gestes et mes paroles.
2. **Être vêtu.e de façon adéquate** pour un milieu d'éducation : mon chandail doit couvrir mon torse. Mes sous-vêtements ne doivent pas être visibles. Ma jupe/robe ou mon short doit couvrir la mi-cuisse. Je porte des chaussures.
3. **Être présent.e et prêt.e à travailler** quand la cloche sonne.
4. **Pour des raisons d'identification et de sécurité, le port du capuchon et de tout autre couvre-chef (tuque, casquette, chapeau, etc.) est interdit.** Je dois déposer manteau et chaussures d'extérieur, sac à main, sac à dos et tout autre matériel non nécessaire dans mon casier avant d'aller en classe. *Un sac est permis pour transporter **UNIQUEMENT** mon portable ou Chromebook.*
5. **Apporter le matériel requis selon la matière, incluant mon agenda, à tous mes cours.** Mes vêtements de sport et espadrilles sont requis en tout temps lors des cours d'éducation physique. Une serviette est obligatoire pour les cours de conditionnement physique.
6. **Il est interdit d'avoir mon cellulaire en classe.** Toutes les urgences sont gérées par le secrétariat. Le cellulaire doit rester dans ton casier (idéalement verrouillé) durant les heures de cours et il pourra être utilisé aux pauses et sur l'heure du dîner.
7. **Circuler dans l'école en marchant calmement.**
8. **Manger** uniquement aux endroits autorisés et supervisés par un adulte.
9. **Préserver l'environnement** de mon école :
  - En respectant les règles de sécurité spécifiques à certains locaux (laboratoires, ateliers, gymnases, etc.);
  - En utilisant adéquatement le matériel et les espaces communs : manuels, pupitres, chaises, matériel électronique, instruments de musique, casiers, vestiaires, salles de toilettes, poubelles, bacs de recyclage, etc.
10. **En tout temps, il est de ma responsabilité de mettre mes objets en sécurité dans mon casier** (idéalement verrouillé).

*Ce code de vie a été révisé en concertation (enseignant.e.s, et direction).*

*Adopté au conseil d'établissement en avril 2024*